

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QU'en conformité avec l'article 148 du Code Municipal, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2022-12-373 fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2023 comme suit :

Lundi 16 janvier 2023 à 19 h 00
Lundi 13 février 2023 à 19 h 00
Lundi 13 mars 2023 à 19 h 00
Lundi 17 avril 2023 à 19 h 00
Lundi 8 mai 2023 à 19 h 00
Lundi 19 juin 2023 à 19 h 00

Lundi 3 juillet 2023 à 19 h 00
Lundi 28 août 2023 à 19 h 00
Lundi 18 septembre 2023 à 19 h 00
Lundi 16 octobre 2023 à 19 h 00
Lundi 20 novembre 2023 à 19 h 00
Lundi 11 décembre 2023 à 19 h 00


DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 15 décembre 2022.


Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Ubalde, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis, ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, le 15^{ième} jour de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 15^{ième} jour de décembre 2022


Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

